



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausses des prix du gaz et de l'électricité

Question écrite n° 41654

Texte de la question

M. Hervé Saulignac attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les hausses des prix du gaz et de l'électricité et l'impact qu'elles peuvent avoir sur les familles les plus modestes. Depuis septembre 2020, les tarifs du gaz ont augmenté de + 48 % d'après le Médiateur national de l'énergie. Concrètement, pour un ménage de deux adultes avec deux enfants se chauffant au gaz, l'impact serait de 572 euros par an. D'ici l'année 2022, les tarifs de l'électricité pourraient également connaître une forte hausse. Pour près de 22 millions de foyers encore soumis au tarif réglementé de l'électricité, l'augmentation pourrait ainsi atteindre jusqu'à 8 %, alors que, en moyenne, les factures de gaz et d'électricité représentent déjà 7 % du budget total des ménages français, 10 % pour les plus précaires. Il lui demande ainsi quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour limiter l'impact de ces hausses sur les ménages et surtout endiguer la précarisation de millions de personnes.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Saulignac](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41654

Rubrique : Pouvoir d'achat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7262

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)